

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 08 octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ferrières dument convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Céline BECKERICH Bernard BESSON Laurence BONNEAU Ludovic COLEMBIER Alexandre JOUSSEMET Éric LAMY Corinne LIAIGRE Solange MANCEAU Vanessa MOQUET Jenny MORTAGNE Jean-Philippe ROUSSEAU

Absents excusés : Christophe GARREAU Annie GRATTET Patricia MARIE

Secrétaire de séance : Jean Philippe ROUSSEAU

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE AUNIS ATLANTIQUE PAR LE PRÉSIDENT MONSIEUR JEAN-PIERRE SERVANT

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte rendu de la réunion précédente*
- *Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents*
- *Classement de la ZK 54 rue Antonin MOINARD et la ZK 202 rue du Parençay dans le domaine public communal*
- *PA1715816C001 – Intégration dans le domaine public rue des cerneaux*
- *PA1715820C003 - Autorisation de signature de la convention - renonciation droit de préemption*
- *Ecole de judo - Convention ménage*
- *Modification tableau des effectifs*

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents du conseil municipal ont approuvé le compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

2010081 Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité pour la Garantie Maintien de Salaire avec la convention de participation du Centre de Gestion de Charente-Maritime, contrat radié au 31/12/2020.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du Comité Technique paritaire 10 septembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- De participer à compter du 01 janvier 2021, dans le cadre de la procédure dite de labellisation,
 - à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
 - à la couverture de la santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- De verser une participation mensuelle de 15€net/mois à tout agent à temps plein (participation calculée au prorata du temps de travail) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.
- De verser une participation mensuelle de 15€net/mois à tout agent à temps plein (participation calculée au prorata du temps de travail) pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie de Santé labellisée.

Celle-ci sera revalorisée proportionnellement à l'augmentation du taux de cotisation de la mutuelle

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

2010082 Classement de la rue de PARENCAY et de la rue Antonin MOINARD dans le domaine public communal

Vu l'article L 141-3 du code de la voirie routière modifié par la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005, concernant le classement des voies communales,

Vu la décision du président de la communauté de commune n° 2020-012 de rétrocéder gratuitement à la commune les parcelles ZK 054 rue Antonin MOINARD

Vu la décision du président de la communauté de commune n° 2020- 019 de rétrocéder gratuitement à la commune la parcelle ZK 202 rue du Parencay en complément de la délibération du 07 mai 2019

Considérant le bien fondé de classer ces voiries dans le domaine public communal, compte tenu de leur usage et de leur destination,

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide l'incorporation des parcelles ZK 054 et ZK 202 suivant plan joint

Dit que cet additif sera porté au tableau de classement de la voirie communale de la façon suivante :

Voie Urbaine dénommée VU19 rue Antonin MOINARD pour une longueur de 142 ml sur 14.60 mètres de largeur moyenne

Voie Urbaine dénommée VU 18 : un rajout à la VU18 délibéré le 07 mai 2019 rue de Parencay pour une longueur de 157 ml sur 4 mètres de largeur moyenne suivant plan joint

D'un chemin piétonnier d'une longueur de 64 ml sur 5 mètres de largeur moyenne

Confirme le classement de 363 ml dans le domaine public communal, ainsi répertorié :

RUE ANTONIN MOINARD	VU 19	142 ml
RUE DU PARENCAY	VU 18 déjà 240 ml du 07 mai 2019	157 ml
Chemin piétonnier	Part de la VU 18 et rejoint la VU6	64 ml
TOTAL		363 ml

Dit que cet additif sera porté au tableau de classement de la voirie communale de la façon indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

2010083 Intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement 1715816C0001 rue des Cerneaux.

Le lotissement de la seconde partie de la rue des Cerneaux étant terminé Monsieur le Maire informe le conseil de la possibilité d'intégration dans le domaine public de ses parties communes.

- PA 1715816C0001 Le Noyer II : convention de rétrocession signée entre les consorts BONNEAU et la commune de Ferrieres. Finition des travaux espaces verts et voirie. DAACT déposée en mairie le 22 juin 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- confirme l'intégration dans le domaine public des parties communes du lotissement PA1715816C001 à l'euro symbolique et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2010084 - PA1715820C0003 Autorisation de signature de la convention – renonciation au droit de préemption

Monsieur le maire informe le conseil de la procédure de rétrocession dans le domaine public du Permis d'Aménager PA1715820C0003 « la maisonnette » derrière le 40 rue du Moulin concernant la possibilité conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus d'un lotissement autorisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de rétrocession des espaces communs dans le domaine public du Permis d'Aménager PA1715820C0003
- exclut du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du PA1715820C0003 quand celui-ci sera dûment autorisé

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

2010085 Ecole de judo autorisation de signature de la convention « prestation ménage »

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'école de judo.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal ci jointe.

Un état des heures effectuées sera annexé au titre de paiement.

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant

2010086 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des effectifs au 1 novembre 2020, ce qui permettra d'augmenter le poste d'adjoint du patrimoine suivant le tableau des effectifs ci-joint :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif Budgétaire	Postes Pourvus	Postes Vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF					
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
SECTEUR TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	3	2	1
SECTEUR CULTUREL					
Adjoint du patrimoine	C	22/35 ^{ème}	1	1	0
TOTAL			6	5	1

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à l'aboutissement de cette affaire et signer en conséquence tous les documents y référant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion d'adjoint

Ancien dojo

Des travaux sont nécessaires dans l'ancien dojo afin de pouvoir le louer.

Repas du 11 novembre

Au vu du protocole sanitaire actuel, le repas des aînés ne pourra pas se faire, il est donc prévu un panier pour les 70 ans et plus.

Eglise

6 grilles sont à prévoir pour protéger les vitraux et le nettoyage de la façade est à faire. Le devis est de 3600€ TTC.
Le conseil donne son accord pour une intervention rapide.

Problème d'eau parking du bus rue de l'étoile et impasse des acacias

Des devis sont arrivés pour effectuer les travaux de drainage.

Parking rue de l'étoile : 3843€ TTC

Impasse des acacias : 6 964€ TTC

Le conseil donne son accord.

Logement communal

La toiture est à refaire. Un devis comprenant le désamiantage a été reçu en mairie pour un montant de 18 204.33€.

Il faudrait le prévoir pour le budget 2021

Cimetière

Une demande d'accès PMR est à l'étude par la porte coté parking.

Ancien camion

Il est prévu de vendre l'ancien camion qui est actuellement stocké dans un garage. Le conseil donne son accord pour la vente.

Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des réseaux commencé en 2005 est en cours de finitions dans le bourg de Ferrières. Tout devrait être terminé en 2021.

Il ne reste plus maintenant que les hameaux qui vont permettre de finaliser l'opération.

Le Treuil étant sur 2 communes, une visite a été faite en 2019 avec l'ancien maire de Saint Sauveur afin d'en étudier la possibilité.

Mme Caroline PICON présente dans le public demande la parole. Monsieur le Maire l'y autorise.

Mme Caroline PICON indique que la mairie de Saint Sauveur d'Aunis ne serait pas au courant.

Monsieur le maire lui répond que si tel est le cas, il en informera lui-même la nouvelle municipalité.

Une demande d'étude de la faisabilité sera faite au SDEER mais la réalisation de l'enfouissement au Treuil ne pourra se faire qu'avec l'accord et l'aide financière de la commune de Saint Sauveur d'Aunis et du SDEER.

Commissions au sein de la CDC Aunis Atlantique

Monsieur le maire demande aux conseillers dans quelles commissions ils souhaitent siéger

Economie	Bernard BESSON
Urbanisme	Jean-Philippe ROUSSEAU
Tourisme	Ludovic COLEMBIER
Jeunesse et sport	Céline BECKERICH
Ecologie mobilité	Éric LAMY
Eau Environnement	Jean-Philippe ROUSSEAU
Vie Sociale	Solange MANCEAU
Culture	Céline BECKERICH

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Compte rendu des décisions prises par le Maire DIA

Lors de sa séance du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire l'exercice de certaines attributions. Le CGCT prévoit que le Conseil soit informé des décisions prises par le Maire à chaque utilisation.

DIA : La CDC a souhaité garder la compétence en matière de droit de préemption sur les zones d'activités et re-déléguer aux communes celui-ci pour les autres zones urbaines. Monsieur le Président a reçu du Conseil Communautaire par la délibération

n°CCom-16122015-05a du 16/12/2015 la délégation pour l'exercice de ce droit. Il doit en rendre compte régulièrement au Conseil.

Etat des lieux de DIA

Terrains bâtis non préemptés

ZM171- ZM 173(moitié indivi) AM 1250 – AM1251 – ZL 169 - ZB 149 – A 1299 pour partie A 1300 A 637

Terrains non bâtis non préemptés

Céline BECKERICH

Bernard BESSON

Laurence BONNEAU

Ludovic COELEMBIER

Christophe GARREAU
Pouvoir à Céline BECKERICH

Annie GRATTET

Alexandre JOUSSEMET

Éric LAMY

Corinne LIAIGRE

Solange MANCEAU

Patricia MARIE

Vanessa MOQUET

Jimmy MORTAGNE

Jean-Philippe ROUSSEAU